Siège social : 63, rue Main, C.P. 5099
Penetanguishene (Ontario) L9M 2G3
Téléphone : 705 549-3116 Télécopieur : 705 549-6463

Bureau satellite : 2, promenade Marsellus, bureau 5
Barrie (Ontario) L4N 0Y4
Téléphone : 705 725-9755 Télécopieur : 705 725-1955
www.lacle.ca info@lacle.ca

Politiques temporaires en raison de la Covid-19

Afin de répondre aux exigences du ministère et de l'unité de Santé publique Simcoe-Muskoka, en temps de pandémie, voici les nouvelles procédures qui seront mises en place temporairement, jusqu'à la levée des exigences du ministère de l'éducation et de la santé publique.

1. Ratios en vigueur pour les camps d'été

   a. Ratio

   i. Le ratio par groupe a été établi à **10 personnes maximum** par groupe, incluant les animateurs. Chaque enfant et membre du personnel resteront avec les autres membres de leur groupe durant la journée, et il leur sera interdit de se joindre à un autre groupe. 2 animateurs sont assignés par groupe de 8 enfants, pour assurer l'animation et les tâches de désinfection requises par les autorités.

   b. Limitation du nombre de personne par établissement

   i. un nombre maximum de **50 personnes par établissement** a été décrété par l'unité de Santé publique Simcoe Muskoka.

2. Poste d'accueil et de dépistage

   a. Arrivée le matin :

   i. L'arrivée le matin doit s'effectuer entre **7h30** (*7h00 pour Borden*) et **9h00.**

   ii. Vous devez prévoir au moins 15 minutes pour compléter le processus d'arrivée et de dépistage quotidien obligatoire.

   iii. Si vous prévoyez arriver après 9h00, vous devez contacter l'animateur-chef du camp, qui prendra rendez-vous avec vous pour être prête à accueillir votre enfant et procéder aux mesures de dépistage quotidien.

   iv. Vous devez utiliser l'entrée identifiée pour avoir accès au poste d'accueil et de dépistage. Les autres accès ne seront pas accessibles pour entrer au camp.

   v. Vous devez vous présenter au poste de dépistage au signal de l'employé responsable de l'accueil et du dépistage quotidien. Si un autre parent est déjà

au poste, attendez en prenant place sur les marques au sol assurant la distanciation physique d'au moins 2 mètres. Votre enfant doit rester près de vous pendant cette période d'attente.

vi. L'accès sera strictement réservé à un seul parent et le ou les enfants fréquentant le camp.

vii. Quand le dépistage quotidien est complété et que le sac contenant les effets personnels de votre enfant est remis à l'employé, l'employée responsable de l'accueil et du dépistage reconduit votre enfant avec son groupe. Le parent ne peut pas dépasser le poste d'accueil et doit quitter le site du camp en respectant la signalisation.

b. Départ le soir :

i. Vous devez venir chercher votre enfant **entre 16h00 et 17h30** (*17h00 à Borden*).

ii. Vous devrez prévoir au moins 15 minutes pour compléter le processus de départ le soir.

iii. Si vous voulez venir chercher votre enfant avant 16h, vous devez contacter l'animateur-chef du camp, qui prendra rendez-vous avec vous pour qu'il/elle puisse préparer votre enfant pour l'heure convenue.

iv. Comme le matin, vous devez entrer au camp par la porte prévue à cet effet. Les autres accès ne seront pas permis pour entrer au camp.

v. Vous devez vous présenter au poste d'accueil. Si un autre parent est déjà au poste d'accueil, attendez en prenant place sur les marques au sol assurant la distanciation physique d'au moins 2 mètres.

vi. L'employé responsable ira chercher votre enfant dans son groupe ainsi que ses effets personnels. Vous ne pouvez pas dépasser le poste d'accueil et vous devez quitter le service de garde avec votre enfant en respectant la signalisation.

c. Effets personnels :

i. Les seuls effets personnels qui sont permis au camp sont un chapeau, des vêtements de rechange et une serviette de plage pour le lunch à l'extérieur le midi.

ii. **Vous devez fournir la crème solaire de votre enfant**.

iii. Les effets personnels seront placés dans un sac identifié au nom de votre enfant et remis le matin à l'employé responsable de l'accueil.

iv. Les effets personnels de votre enfant vous seront retournés chaque jour pour nettoyage quotidien.

d. Dépistage quotidien :

i. L'employé responsable du poste d'accueil complètera le questionnaire de dépistage avec vous afin de s'assurer que ni vous, ni votre enfant ne présentez des symptômes pouvant être associés à la COVID-19.

ii. L'employé responsable du dépistage prendra la température de vous et de votre enfant chaque matin, à l'aide d'un thermomètre sans contact.

iii. Si le dépistage conclut à la présence de symptômes de la COVID-19, ou démontre que vous ou votre enfant a été en contact étroit avec une personne qui présente des symptômes, vous devrez quitter immédiatement le camp avec votre enfant. Vous pouvez consulter la liste des symptômes en cliquant ici.

iv. Il est recommandé d'amener votre 'enfant (et ses frères et sœurs, le cas échéant) pour un test dans un centre d'évaluation local (cliquez ici pour la liste des centres dans le comté de Simcoe). Si vous choisissez de ne pas faire tester votre enfant, il sera considéré comme un cas probable de COVID-19 et n'aura pas accès au camp pendant 14 jours.

3. Mesures de désinfection.

En plus du nettoyage et de la désinfection régulière, les surfaces qui sont fréquemment touchées avec les mains seront nettoyées et désinfectées deux fois par jour ou plus si elles sont visiblement souillées. (Ex: poignées de porte, interrupteurs d'éclairage, chasses d'eau, poignées de robinet, comptoirs, tables, surfaces d'écran tactile et claviers).

Les poubelles seront vidées après les collations, après le diner, en fin de journée et au besoin.

a. Matériel et jouets :

i. Le matériel et les jouets seront nettoyés 2 fois par jour et réservés à un seul groupe ou une seule salle. Si certains objets doivent être partagés, ils seront nettoyés et désinfectés entre les utilisations.

ii. Les jouets utilisés dans le camp sont faciles à nettoyer et à désinfecter (p.ex., les jouets en peluche, les livres cartonnés et les tapis de jeu sont exclus)

iii. Tout jouet porté à la bouche sera désinfecté dès que l'enfant cesse de l'utiliser

iv. Tout matériel sensoriel (pâte à modeler, eau, sable, etc.) sera réservé à l'usage d'un seul enfant et étiqueté à son nom.

b. Structure et jeux extérieurs

i. Là où s'est permis, les structures de jeu ne seront accessibles qu'à un groupe à la fois et seront nettoyées et désinfectées avant et après le passage de chaque groupe.

ii. Le matériel et les jouets seront réservés à un seul groupe. Si certains objets sont partagés (p.ex. les ballons), ils seront nettoyés et désinfectés entre les utilisations.

iii. Les règles de distanciation physique seront respectées autant que possible.

4. Mesures de distanciation physique

a. espaces de jeu intérieur et extérieur

Les recommandations suivantes de l'unité de Santé publique Simcoe-Muskoka seront appliquées dans nos services éducatifs :

i. Temps de jeu en plein-air

- *"Faire des horaires extérieurs décalés pour les enfants (divisez les enfants en groupes lorsque cela est possible). Les activités de groupe sont autorisées tant que la capacité de rester à 2 mètres l'un de l'autre est réaliste. Les jeux tels avec un ballon ou autre objet unique à partager entre les enfants doivent être évités car les enfants sont plus susceptibles d'être à moins de 2 mètres et l'équipement peut devenir une préoccupation sanitaire."*

ii. Jeux intérieurs

- *"Incorporer plus d'activités individuelles ou d'activités qui encouragent plus d'espace entre les enfants à l'intérieur, cela peut être obtenu en séparant les enfants dans diverses zones de la salle de soins, en limitant le nombre de participants autorisés dans un centre d'activités, en délimitant les aires de jeu avec ruban adhésif visible pour assurer une distance de 2 mètres entre les enfants."*

b. service alimentaire

i. Les buffets et les plats communs sont interdits. Chaque enfant devra apporter son repas froid pour le diner. Les enfants ne préparent pas et n'apportent pas de nourriture pour les autres.

ii. Les animateurs renforcent la politique de ne pas partager la nourriture et les breuvages avec les enfants

iii. Il n'y a pas d'activité de préparation de nourriture avec les enfants

iv. Les repas se prendront à l'extérieur, sauf en cas de mauvais temps, afin d'assurer les mesures de distanciation physique. Quand les repas se prendront à l'intérieur, des mesures seront prises pour que la distanciation physique de 2 m soit respectée.

5. Mesures d'hygiène personnelle à la garderie

Afin de limiter la propagation des bactéries et des germes d'une personne à une autre, le bureau de santé du district de Simcoe Muskoka a recommandé ce qui suit:

a. Éternuements

Les éternuements doivent être effectués dans un mouchoir jetable et les mains doivent être lavées immédiatement après. Si vous ne pouvez pas éternuer dans un mouchoir, il est préférable d'éternuer dans votre coude plutôt que dans votre main. Vous devez vous laver les mains au poste de lavage des mains approprié avec du savon pendant 20 à 30 secondes après avoir éternué. Les mains doivent être séchées avec une serviette en papier située dans le distributeur à proximité immédiate de l'évier

i. Des mouchoirs et du papier à main seront disponibles en quantité suffisante.

ii. Des activités de sensibilisation seront intégrées à la programmation.

iii. Du personnel supplémentaire pour la surveillance et la désinfection.

b. Tousser

Le personnel et les enfants doivent tousser dans un mouchoir jetable ou dans leur coude pour éviter la propagation de contaminants d'une personne à une autre. Après avoir toussé, se laver les mains à fond dans une station de lavage des mains désignée avec du savon pendant 20 à 30 secondes. Les mains doivent être séchées avec une serviette en papier située dans le distributeur à proximité immédiate de l'évier.

i. Des mouchoirs et du papier à main seront disponibles en quantité suffisante.

ii. Des activités de sensibilisation seront intégrées à la programmation.

iii. Du personnel supplémentaire pour la surveillance et la désinfection.

c. Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche

Les bactéries et les virus pouvant être transmis en raison des fluides corporels, il est important d'éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche. Si vous devez toucher l'une de ces trois parties du corps, lavez-vous soigneusement les mains pendant 20 à 30 secondes avec du savon et séchez-vous les mains avec un papier serviette qui se trouve à proximité de la station de lavage des mains avant et après le toucher pour limiter la propagation des bactéries à vous-même et aux autres.

i. Du papier à main et du savon seront disponibles en quantité suffisante.

ii. Des activités amusantes seront intégrées à la programmation pour développer les bonnes habitudes chez les enfants.

iii. Du personnel supplémentaire pour la surveillance et la désinfection.

d. Restez à la maison si vous êtes malade

Si vous ou votre enfant ou un membre de votre famille immédiate présentez des symptômes de Covid-19, vous devez rester à la maison, prévenir immédiatement la garderie et informer le bureau de santé publique qui vous conseillera sur les prochaines étapes à suivre.

6. Équipements de protection individuelle

L'employé responsable de l'accueil et du dépistage quotidien portera les équipements de protection individuelle suivant : (ces équipements seront retirés quand l'accueil sera terminé le matin et désinfecté après chaque usage)

- Visière et/ou masque
- Gants
- Blouse/sarrau

Les animateurs des groupes porteront le masque et la visière; ils/elles pourront retirer le masque à l'extérieur, toute en gardant la visière, mais devront le porter quand la distanciation physique de 2 mètres ne pourra pas être assurée.

7. Si un enfant tombe malade

a. Isolation

i. Si un enfant tombe malade lorsqu'il est au camp, il sera isolé et on communiquera avec sa famille pour qu'on vienne le chercher immédiatement.

ii. On fournira à l'enfant malade des mouchoirs et on lui rappellera les consignes d'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire et la façon appropriée de jeter les mouchoirs.

iii. Un membre du personnel restera avec l'enfant jusqu'à l'arrivée d'un parent ou d'un tuteur. Si l'enfant est âgé de plus de deux ans et accepte, il est recommandé qu'il porte un masque de procédure ou chirurgical.

iv. Tous les objets utilisés par l'enfant malade seront nettoyés et désinfectés.

b. déclaration obligatoire

i. Les autorités de santé publique doivent être avisées, et leurs directives doivent être suivies.

ii. Le conseil scolaire et la direction de l'école seront avisés.